

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 Juillet 2021, d'agréeer les Fonds suivants :

START INVEST FUND

Fonds d'Investissement Spécialisé

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Adresse du fonds : Immeuble YOSR – Appartement n°9 et 10
Rue du lac Victoria – les berges du lac
1053 Tunis

La société ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS - ACP et ARAB TUNISIAN BANK – ATB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Juillet 2021, pour la création du Fonds d'Investissement Spécialisé, dénommé « START INVEST FUND » d'un montant de 15 000 000 d'euros (part A) et 1 500DT (part B).